

<p><b>COMPTE RENDU DE SEANCE</b>  <b>Du</b>  <b>Mardi 23 Juillet 2019</b></p>
---

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le vingt trois du mois de juillet deux mille dix neuf, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire Nombre de conseillers présents : 9

**Présents** : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Danielle BEZIADÉ, Laurine CABÉ, Véronique IRLÉS, Jérôme NEGRE, Alexandre PEREIRA, Benoit POURTAU-MONDOUTEY.

**Excusés/Absents** : Monsieur Laurent TAPIN. Mesdames Sandrine BORDENAVE, Maud FERREIRA, Elodie LABORDE

**Secrétaire de séance** : Madame Laurine CABÉ.

Le compte rendu de la séance du 5 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire évoque le sujet qui a mobilisé des élus, perturbé et inquiété les bironnais suite à l'arrivée en nombre et l'installation des 200 caravanes des gens du voyage aux lacs des Barthes. Une dizaine installée huit jours plus tôt aux abords de l'école.

Ecole : accueil de la directrice Maïder DAMESTOY.

**Complexe sportif** : le 11 juillet, les marchés ont été signées et notifiées aux entreprises au cours de la première réunion de chantier.

A présent il convient d'approuver le plan de financement et choisir l'organisme bancaire.

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

**● Financement de l'opération « rénovation, mise en accessibilité des bâtiments du complexe sportif - Choix de l'organisme bancaire :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux emprunts sont nécessaires pour le financement des travaux au complexe sportif :

- un prêt de 100 000 €
- un prêt relai de 242 000 € (avance subvention et FCTVA)

Il donne lecture des offres reçues de 2 organismes bancaires, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

- Prêt long terme de 100 000 € avec échéances trimestrielles

Durée	Crédit Agricole		Caisse d'Epargne	
	Taux	Montant échéance	Taux	Montant échéance
12 ans	1,02	2216,09 €	0,83	2 190,96
15 ans	1,03	1800,87 €	1,04	1 802,21
20 ans	1,23	1411,96 €	1,27	1 417,44
Frais de dossier	200,00		150,00	

- Prêt relais à court terme de 242 000 € de 24 mois

Durée	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
	Taux/Montant échéance	Taux
24 mois	0,63	0,28
Frais de dossier	200,00	250,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de retenir l'offre de prêt pour un montant de **100 000 €** à taux **fixe** proposée par la **Caisse d'Epargne** pour une durée de **12 ans** à un taux de **0,83 %** à échéances **trimestrielles** ;

**DÉCIDE** de retenir l'offre de **prêt relai** pour un montant de **242 000 €** proposée par la **Caisse d'Épargne** pour une durée de **24 mois** à un taux de **0,28 %** ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au versement des fonds.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la décision à

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Épargne,
- Monsieur le Trésorier de la DGFIP d'Orthez.

**② Mise à disposition d'une salle pour les séances de Yoga - Renouvellement de la convention :**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'animatrice, qui assure sous le statut d'auto-entrepreneur les séances collectives de yoga a formulé le souhait de poursuivre cette activité à raison d'une heure et demie par semaine à compter du 11 septembre. Il invite les membres à se prononcer sur cette demande, et à fixer le prix de location des salles mises à disposition.

Entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**FIXE** le prix de location à 60 € par **trimestre** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au juin 2020 pour les séances de YOGA à raison d'1h30/semaine ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui fixe les règles et conditions d'utilisation.

**③** Décision budgétaire modificative n°2

Vu l'article L. 1612-II du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable m14,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Municipal en date du 11 avril approuvant le Budget Primitif, Considérant la nécessité d'assurer l'engagement et le mandatement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune et de respecter le principe d'indépendance des exercices comptables.

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

**En section de fonctionnement**, il convient notamment de prendre en compte la dépense liée aux intérêts supplémentaires pour un montant de 700 €. Cette écriture se traduit par : une réduction de l'article 615221 (entretien des bâtiments) et augmentation de l'article 66111 (Intérêts).

**En section d'investissement** les mouvements de crédits sont détaillés comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
10223 - TLE	192,00	10226 - TA	192,00
1641 - Capital emprunt	2000,00	13141 - 051 Subv CCLO	-108 293,75
2041512 - 038 - Réseaux	- 300,00	1341 - 051 - Subv DETR	- 19 313,25
2188 - 036 Immob corporelle	300,00	1641 - 051 Emprunt	166 927,00
TOTAL	39 512,00	TOTAL	39 512,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

**④ : Organisation du repas champêtre :**

**Restauration** : 2 traiteurs sur 6 sont disponibles et ont proposé un menu avec prestation : La cuisine de Lucien (Balansun) et Traiteur Dudu (Bastennes).

Après examen le menu du Traiteur Dudu a été retenu, qui propose :

Menu adulte : Assiette gourmande (salade, gésiers, lardons, tomates), Araignées de porc marinées, cuites à la plancha/frites, salade fromage au prix de 12 €/personne, avec mise à disposition d'un percolateur.

Dessert retenu après sondage : Tiramisu.

A prévoir par la commune : vaisselle, couverts, verres, dessert, vin, café.

Menu enfant (- 11 ans) : Melon, aiguillettes de poulet/frites - Mousse aux fraises.

Après avoir comparé les prix pratiqués les années précédentes, l'assemblée fixe le prix du repas adulte à 17 €, celui des enfants à 7 €.

**Animation** : 3 podiums/animateurs sont disponibles sur 6 (l'orchestre la ritournelle, Insomnight, DJ Loïc). Le DJ Loïc connu de Jérôme NEGRE est retenu au prix de 500 €.

Bernard Autaa connaît une association sur Sauveterre qui prête et aide au montage du chapiteau.

Marie-Christine est chargée de réserver le fournisseur de boissons « La Cave d'Angèle ».

Une réunion avec les membres du comité des fêtes (futurs repreneurs) qui ont participé à l'assemblée générale de février est à organiser afin de les associer à l'organisation de cette manifestation.

Ce repas champêtre serait précédé de la cérémonie au « Petit Bois de Dédé » à 17h00, qui se traduira par le dévoilement d'une plaque à son Nom suivie d'un vin d'honneur.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE



Document approuvé à ... *l'unanimité*  
A Biron, le ... *24 Septembre 2019*  
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE